

Commission des jeux de hasard
23 octobre 2020

SURENDETTEMENT ET JEUX DE HASARD

Caroline Jeanmart



Observatoire
du Crédit et
de l'Endettement

QUI SOMMES-NOUS?

- ASBL, active depuis 1994, sans limite territoriale
- 2 sources de financement: Région wallonne et Fonds social européen
- Matières traitées:
 - Services financiers aux particuliers (crédit à la consommation, crédit hypothécaire à destination immobilière/mobilière...)
 - Endettement
 - Surendettement
 - Recouvrement de dettes amiable et forcé
 - Procédures d'insolvabilité
 - Budget des ménages
 - Médiation de dettes « amiable » et judiciaire
 - Consommation en relation avec les principaux postes du budget des ménages
 - ...

PRINCIPALES ACTIVITÉS

- 1) **PREVENTION** du surendettement (campagnes, animations, outils, gestion du portail électronique de la Wallonie sur le surendettement)
- 2) **FORMATION** (médiateurs de dettes: travailleurs sociaux, juristes, avocats)
- 3) **RECHERCHE, ANALYSE ET ETUDE** (juridiques, socioéconomiques, statistiques)
- 4) **VEILLE JURIDIQUE**
- 5) **CONSULTATIONS JURIDIQUES** aux particuliers et aux professionnels
- 6) **EXPERTISE** au service d'instances et aide à la préparation/évaluation de politiques publiques
- 7) **REVUE** trimestrielle Les Echos du Crédit et de l'Endettement
- 8) **COLLOQUE** annuel à portée fédérale

PARTICULARITÉS

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Assurer l'objectivité des études et des actions
- Notamment représentés la Banque nationale, les prêteurs, le secteur de la médiation de dettes et les associations de consommateurs

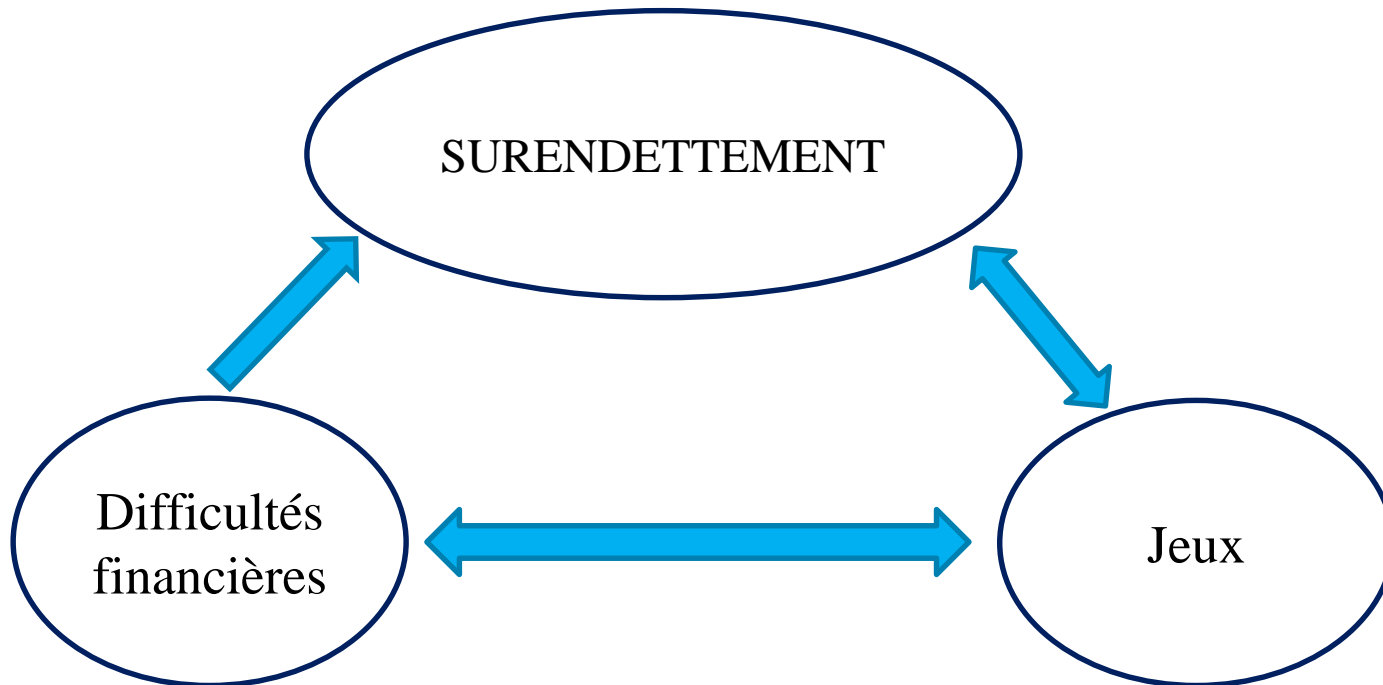
EQUIPE MULTIDISCIPLINAIRE

- Production d'analyses croisées dans des matières pourtant souvent traitées ailleurs de manière cloisonnée
- Economiste, sociologue, juristes, chargées de prévention

RECONNAISSANCE

- Institution scientifique par l'Etat belge depuis 2008
- Centre de recherche, d'évaluation, de formation, de prévention et d'information par la Région Wallonne depuis 1994

CAUSES VS CONSÉQUENCES?



POINTS D'ATTENTION (aspects budgétaires)

1) PANORAMA CHIFFRE (impact du jeu dans les parcours de surendettement)

Proportion des origines principales et secondaires du surendettement selon les médiateurs de dettes (2018)	
Revenus trop faibles pour couvrir les besoins vitaux du ménage	42,8%
Accident de vie (maladie, séparation, perte d'emploi, maladie)	36,9%
Difficultés de gestion	24,5%
Faillite ou endettement lié à une activité d'indépendant	3,9%
Dépendance (substances, jeux)	3,9%

Peu de données disponibles : impact sur les possibilités de prévenir la problématique

POINTS D'ATTENTION (aspects budgétaires)

2) INFORMATION / PREVENTION

- INFORMATION:
 - Auto-exclusion ou exclusion par un tiers
 - Risques financiers
 - Services d'aide et de guidance budgétaire (notamment médiation de dettes)
- PREVENTION:
 - Travail de « détection » de situations problématiques:
 - Par le joueur: mise à disposition d'un monitoring individuel (feedback gain/perte, fréquence du jeu,...)
 - Par des acteurs clé (devoir d'assistance par les sociétés de jeux de hasard, lors du constat de pertes répétées, par exemple)
 - Problématique du jeu à crédit
- REGLEMENTATION:
 - Limite de l'alimentation du compte du joueur
 - Limite du montant maximal des bonus
 - Limite légale du montant pouvant être perdu en ligne

POINTS D'ATTENTION (aspects budgétaires)

3) PUBLICITE

- Réglementation – limite de l'impact de la publicité (internet, influenceurs, placement de produits)
- Contrôles
- Transposition du message préventif du secteur du crédit: « Emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent »
- Focus particulier sur les mineurs et les profils à risques

4) FICHAGE

- Intérêt (prévention)
- Limites du fichage actuel (FCA) / fiabilité des données (accès des médiateurs)
- Public-cible : différence de traitement entre:
 - un débiteur surendetté en règlement collectif de dettes (interdit d'accès)
 - un débiteur surendetté en médiation de dettes non judiciaire (autorisé)
 - un débiteur non surendetté mais en défaut de paiement pour un ou plusieurs crédit(s) (autorisé)
- Problématique du “défichage” après un règlement collectif de dettes (suivi encodage)

Merci de votre attention



Caroline Jeanmart

Directrice

Mail : c_jeanmart@observatoire-credit.be

GSM : 0478.10.00.24

L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement asbl

Adresse : Château de Cartier, Place du Perron 38, 6030 Marchienne-au-Pont

Tél : 071/33.12.59 - **Fax** : 071/32.25.00

Mail général : info@observatoire-credit.be - **Site** : www.observatoire-credit.be

N° entr. : 0452.320.403 - RPM Hainaut (div. Charleroi) - **IBAN** : BE91 0682 4452 2576